

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2023
DELIBERATION N° DE-2023-130

L'an deux mil vingt-trois, le 1er juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-124), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (à partir de la délibération DE-2023-103), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2023-111), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE (à partir de la délibération DE-2023-111).

Absents représentés par pouvoir :

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2023-125) ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-102) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme VOISIN à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. BOUTONNET-LOUSTAU à Mme LOUPIEN-SUARES, M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

Absent(s) :

Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI

Entendu le rapport de M. CORREGE,

OBJET : FONCIER – Passage de la Feria et boulevard du BAB - Echange de terrains entre la Ville de Bayonne et l'Etat.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Tram'bus, une voie de transports collectifs en site propre (TCSP) a été créée au niveau du passage de la Feria. La réalisation du trottoir le long de cette voie a nécessité l'utilisation d'une bande de

terrain propriété de l'Etat, constitutive pour partie du parking du Centre des Impôts. Afin de compenser la perte de stationnement pour les agents concernés, la Ville et l'Etat se sont entendus pour créer un nouveau parking clos sur une emprise communale située à proximité immédiate.

Les travaux d'aménagement de ce parking ayant été réalisés, il convient à présent de régulariser la situation sur le plan foncier, par un échange de parcelles entre la Ville et l'Etat.

La parcelle cédée par la Ville (ancien délaissé de voirie du boulevard du BAB, ayant fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement du domaine public par la délibération précédente), d'une superficie de 425 m², est aujourd'hui cadastrée section BO n° 238. La parcelle cédée par l'Etat située passage de la Feria, d'une superficie de 184 m², est quant à elle cadastrée section BO n° 237.

L'échange sera réalisé sans soulte, selon les avis émis par le service du Domaine, qui a évalué les parcelles à un prix identique, soit 225 000 € (avis actualisés du 14 mars 2023).

Au terme de la procédure d'échange, la parcelle cadastrée section BO n° 237 fera l'objet d'un classement dans le domaine public communal.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'échange de terrains entre la Ville et l'Etat, dans les conditions définies ci-avant, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

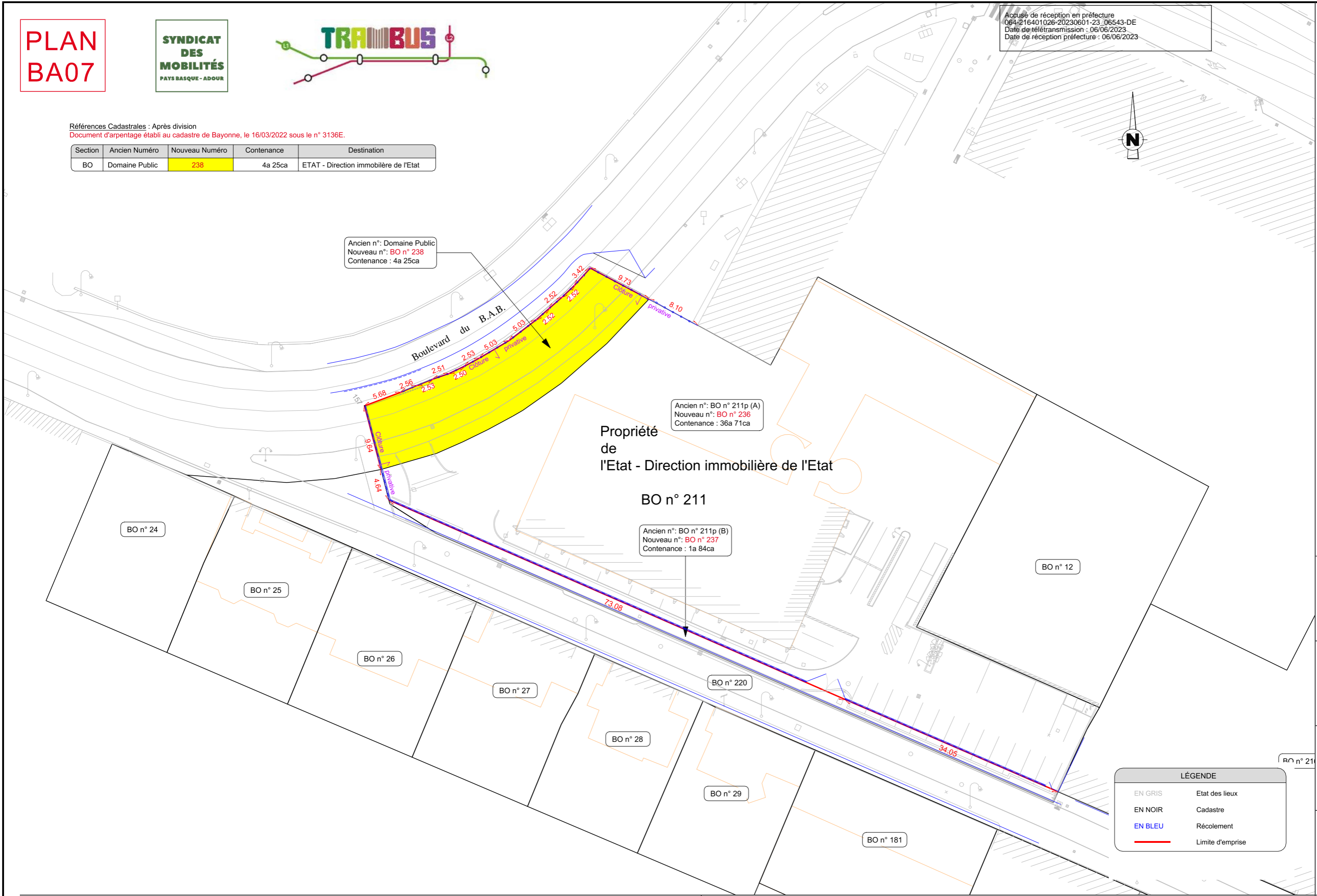
Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20230601-23_06543-DE
Date de télétransmission : 06/06/2023
Date de réception préfecture : 06/06/2023

Références Cadastres : Après division
Document d'arpentage établi au cadastre de Bayonne, le 16/03/2022 sous le n° 3136E.

Section	Ancien Numéro	Nouveau Numéro	Contenance	Destination
BO	Domaine Public	238	4a 25ca	ETAT - Direction immobilière de l'Etat



Ancien n°: Domaine Public
Nouveau n°: **BO n° 238**
Contenance : 4a 25ca

Ancien n°: BO n° 211p (A)
Nouveau n°: **BO n° 236**
Contenance : 36a 71ca

Ancien n°: BO n° 211p (B)
Nouveau n°: **BO n° 237**
Contenance : 1a 84ca

Propriété
de
l'Etat - Direction immobilière de l'Etat

BO n° 211

LÉGENDE

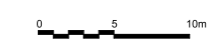
EN GRIS	Etat des lieux
EN NOIR	Cadastre
EN BLEU	Récolement
	Limite d'emprise

sys. coord.
CC43

échelle
1/500

format
A3

indice du plan
v.01



Direction Générale Des Finances Publiques

Le 14/03/2023

DIRECTION DEP FINANCES PUBLIQUES PYRENEES ATLANTIQUES
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00
ddfip64.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Marie-Françoise EVEN

téléphone : 05 59 82 24 08

courriel :marie-francoise.even@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 11519811

Réf OSE : 2023-64102-13197

à
M le Directeur
Direction Régionale des Finances Publiques
PGD

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : ACQUISITION PARCELLES

Par demande du 16/02/2023 , vous souhaitez une nouvelle évaluation du bien situé à Bayonne BO 238 rue Vauban .

Un avis N° 2021-64445 (lire64102) 35013 a été rendu le 24/09/2021 pour 225 000€

En l'absence d'une réelle évolution du marché local des biens de l'espèce, cet avis domanial est maintenu .

Valeur vénale du bien 225 000€ .

Le présent avis est rendu à titre réglementaire . Une nouvelle consultation du pole d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée avant le 31 décembre 2024 ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Veillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,



Marie-Françoise EVEN
Inspectrice divisionnaire

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 14/03/2023

DIRECTION DEP FINANCES PUBLIQUES PYRENEES ATLANTIQUES
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00
ddfip64.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Marie-Françoise EVEN

téléphone : 05 59 82 24 08

courriel :marie-francoise.even@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 11519021

Réf OSE : 2023-64102-13190

à
M le Directeur
Direction Régionale des Finances Publiques
PGD

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : CESSION PARCELLES

Par demande du 16/02/2023 , vous souhaitez une nouvelle évaluation du bien situé à Bayonne BO 237(ex211p) rue Vauban .

Un avis N° 2021-64445 (lire64102) 35005 a été rendu le 24/09/2021 pour 225 000€

En l'absence d'une réelle évolution du marché local des biens de l'espèce, cet avis domanial est maintenu .

Valeur vénale du bien 225 000€ .

Le présent avis est rendu à titre réglementaire . Une nouvelle consultation du pole d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée avant le 31 décembre 2024 ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Veillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,



Marie-Françoise EVEN
Inspectrice divisionnaire